

## DEMANDE D'AIDE SOCIALE A L'HÉBERGEMENT PERSONNES AGÉES

### PERSONNE POUR LAQUELLE L'AIDE EST DEMANDÉE

**Civilité** : Monsieur  Madame

NOM de naissance : \_\_\_\_\_ NOM marital : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

**Situation familiale** :

Célibataire  Marié(e)  Pacsé(e)  Vie maritale  Divorcé(e)  Veuf (ve)  Séparé(e)

**Protection juridique** :

Faites-vous l'objet d'une mesure de protection ? OUI  NON

Sauvegarde  Curatelle  Tutelle

Si oui, préciser les noms et coordonnées de la personne désignée : \_\_\_\_\_

L'intéressé(e) réside-t-il depuis plus de 3 mois dans le Département de la Marne ? OUI  NON

**Adresse actuelle** :

N° Voie, rue, boulevard \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune/Ville \_\_\_\_\_

Précisez s'il s'agit :

du domicile

de l'établissement d'hébergement (joindre le bulletin d'entrée)

de l'accueil chez un particulier à domicile à titre onéreux

Autres (ex : chez un enfant, un parent...) \_\_\_\_\_

**Adresse précédente** :

Date d'arrivée : \_\_\_\_\_ Date de départ : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Numéro allocataire CAF ou MSA** (à remplir IMPÉRATIVEMENT) :

CAF \_\_\_\_\_

MSA \_\_\_\_\_

### AVANTAGE SOLLICITÉ

1<sup>ère</sup> demande  Renouvellement

Nom de l'Établissement d'hébergement (ou de l'accueillant familial) : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Date d'entrée en établissement : \_\_\_\_\_

Date de début de prise en charge par l'aide sociale souhaitée : \_\_\_\_\_

Date de dépôt de la demande d'aide au logement (APL/ALS) : \_\_\_\_\_  
(suite à votre admission en établissement)

<b>RESSOURCES DU FOYER</b>		
<i>Nature des ressources + organisme</i>	<i>Montant mensuel perçu par vous-même</i>	<i>Montant mensuel perçu par votre conjoint</i>

<b>BIENS MOBILIERS*</b>		
<i>Nature</i>	<i>N° de compte et Etablissement</i>	<i>Montant (à la date de la demande d'aide sociale)</i>
<i>Livrets et comptes (Livret A, LEP, PEP, PEL, PEA, LDD...)</i>		
<i>Actions, Obligations</i>		
<i>Assurance(s) Vie</i>		
<i>Autres placements</i>		

<b>BIENS IMMOBILIERS * (propriétés bâties et non bâties)</b>		
<i>Désignation (immeubles, terrains ...)</i>	<i>Adresse</i>	<i>Montant des loyers ou fermages perçus (si les biens sont en location)</i>

<b>BIENS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DONATION, PARTAGE ou LEGS * (dans les 10 ans précédant la demande d'aide sociale)</b>	
<i>Nature et adresse du bien</i>	<i>Nom et adresse des bénéficiaires</i>

<b>MEMBRES DE LA FAMILLE TENUS A LA DETTE ALIMENTAIRE</b> (article 205 et suivants et article 212 du Code Civil) <i>-ascendants, conjoint, enfants, gendres et belles-filles si des enfants sont issus de l'union avec l'époux qui produisait l'affinité, petits-enfants dans le cas où les deux parents sont décédés -</i>					
<i>NOM – Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Adresse précise</i>	<i>Parenté</i>	<i>Situation de famille</i>	<i>N° téléphone</i>

\* ou attestation sur l'honneur que vous ne possédez aucun bien mobilier, aucun bien immobilier, et/ou que vous n'avez effectué aucune donation, partage, legs dans les 10 ans précédant la demande d'aide sociale

**ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DES CONSÉQUENCES  
DE L'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE A L'HÉBERGEMENT**

**CARACTÈRES DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE**

Caractère subsidiaire : l'aide sociale n'intervient qu'après avoir épuisé tous les moyens de recours aux ressources personnelles et à la solidarité familiale.

Caractère d'avance : une récupération a posteriori des frais avancés par l'aide sociale peut être effectuée par la collectivité publique et se prescrit par cinq ans.

**CONDITIONS DE RESSOURCES**

(Articles L132-1, L132-2 et L132-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

Il est tenu compte de tous les revenus personnels de quelque nature qu'ils soient, imposables ou non imposables. La personne âgée doit conserver mensuellement la libre disposition d'une somme minimum dite « argent de poche » au moins égale à 10 % de ses ressources, et qui ne peut être inférieure à 96,00 € au 01/10/2014.

La retraite du combattant et les pensions attachées aux distinctions honorifiques n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des ressources.

L'allocation logement versée à la personne âgée est affectée dans son intégralité au remboursement de ses frais d'hébergement (Article II 18-6 du R.D.A.S.).

**CONSÉQUENCES DE L'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE**

L'octroi de l'aide sociale comporte les conséquences suivantes conformément aux articles L 132-6 et L 132-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

**OBLIGATION ALIMENTAIRE**

L'aide sociale ayant un caractère subsidiaire n'intervient qu'après la contribution des époux entre eux, des ascendants et descendants comme le prévoient les articles 205 et suivants du Code Civil.

**BÉNÉFICIAIRE REVENU A MEILLEURE FORTUNE**

Des recours sont exercés contre le bénéficiaire de l'aide sociale revenu à meilleure fortune (exemple : héritage)

**SUCCESSION**

Des recours contre la succession du bénéficiaire de l'aide sociale sont exercés dans la limite de l'actif successoral pour permettre le recouvrement de tout ou partie des prestations servies.

La récupération des sommes avancées par le Département s'exerce au 1<sup>er</sup> euro.

**DONATION**

Les collectivités ont droit de recours contre le donataire (celui qui reçoit le don) lorsque la donation est supérieure à 15 250 € (Art. II-7 2 du R.D.A.S.), et est intervenue postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les dix ans qui l'ont précédée.

**LEGS**

Des recours contre le légataire (celui à qui on a légué des biens par testament) sont exercés jusqu'à concurrence de la valeur des biens légués au jour de l'ouverture de la succession.

**HYPOTHÈQUE LÉGALE**

En garantie de ces recours, et conformément à l'article L132-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les immeubles appartenant au bénéficiaire de l'aide sociale sont grevés d'une hypothèque légale dont l'inscription est requise par le Président du conseil départemental.

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) \_\_\_\_\_

N° téléphone \_\_\_\_\_ Adresse email \_\_\_\_\_

Demeurant \_\_\_\_\_

Certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus indiquées lors du dépôt de ma demande ce jour.

**En cas d'admission à l'aide sociale à l'hébergement, ma contribution aux frais de séjour sera reversée au Département de la Marne par :**

moi-même  mon représentant légal  le Trésorier de l'établissement  autre (à préciser)

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature du demandeur  
(ou autre à préciser)**

**COORDONNÉES DE LA PERSONNE A CONTACTER**  
(pour tout renseignement complémentaire nécessaire à l'instruction de cette demande)

NOM - Prénom : \_\_\_\_\_  
Qualité ou parenté : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
N° téléphone fixe : \_\_\_\_\_ N° téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Adresse email : \_\_\_\_\_

**CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Avis motivé :

Fait à \_\_\_\_\_

Signature et cachet

Le \_\_\_\_\_

**CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE**

Décision :

Notifié le

L'ensemble du dossier, accompagné **OBLIGATOIREMENT** des pièces justificatives mentionnées sur la liste jointe, est à déposer auprès de la Mairie ou du Centre Communal d'Action Sociale de votre lieu de résidence

Pour tout renseignement :

**Département de la Marne**  
**Direction de la Solidarité Départementale**  
**Service Solidarité, Grand-Âge et Handicap**  
**2 bis, rue de Jessaint - CS 30454**  
**51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex**

 **03 26 69 56 56**

**LISTE DES PIÈCES A PRODUIRE PAR LE DEMANDEUR  
(Personne pour laquelle l'aide est demandée)**

- Demande d'Aide Sociale à compléter avec avis motivé du C.C.A.S.
- Bulletin de présence en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- Photocopie lisible et complète du livret de famille régulièrement tenu à jour
- Pour les personnes célibataires sans enfant, photocopie lisible de la carte d'identité, extrait d'acte de naissance, ou passeport en cours de validité
- Photocopie du Jugement de Tutelle (si vous êtes concerné)
- Justificatif de votre éventuel statut de personne handicapée, précisant le pourcentage du handicap et sa date de reconnaissance
- Coordonnées précises des obligés alimentaires (conjoint, enfants, gendres et belles-filles si des enfants sont issus de l'union avec l'époux qui produisait l'affinité, petits-enfants dans le cas où les deux parents sont décédés)
- Etes-vous mutualiste ? Si oui, copie de votre carte de mutuelle complémentaire
- Etes-vous bénéficiaire de la C.M.U. ? Si oui, copie de l'accord
- Notifications récentes de vos pensions et retraites (principales et complémentaires)
- Justificatifs des virements du dernier trimestre de toutes vos pensions et retraites (relevés de banque des trois derniers mois)
- Notification d'attribution (ou de rejet) de l'allocation pour le logement ou photocopie d'un justificatif prouvant le dépôt de la demande
- Photocopie des livrets d'épargne faisant apparaître les intérêts acquis au 1<sup>er</sup> janvier dernier, des titres, actions, ..... et tout autre placement bancaire (ou attestation sur l'honneur que vous n'en possédez pas)
- Taxe foncière ou matrice cadastrale des biens immobiliers (ou attestation sur l'honneur que vous n'en possédez pas)
- Si vous avez fait une donation, donation-partage ou un legs postérieurement à la demande d'aide sociale ou dans les 10 ans qui l'ont précédée : joindre copie de l'acte établi par le notaire (dans le cas contraire, établir une attestation sur l'honneur précisant que vous n'avez effectué aucune donation-partage)
- Si vous avez souscrit un contrat d'assurance vie, fournir la copie du contrat faisant apparaître le (ou les) bénéficiaire(s), les coordonnées de l'organisme d'assurance, et le montant du capital placé (dans le cas contraire, établir une attestation sur l'honneur précisant que vous n'avez souscrit aucun contrat d'assurance vie)
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu (recto-verso)
- Adresses successives des six derniers mois (date d'arrivée et date de départ) et adresse antérieure si vous êtes hébergé(e) dans une résidence pour personnes âgées ou autre établissement non acquisitif de domicile de secours

*Si la demande concerne un accueil familial, en plus des pièces mentionnées ci-dessus, veuillez joindre :*

- Copie du contrat d'accueil
- Copie de l'agrément de l'accueillant familial
- Relevé d'Identité Bancaire